



MAI-JUIN 2011



## La charte du parc naturel régional de Camargue reconnue « Agenda 21 local »

Pour répondre à ses engagements pris en 1992 à Rio lors de la conférence sur l'environnement et le développement, la France a inscrit dans sa stratégie nationale de développement durable l'objectif de favoriser l'émergence de 1000 « Agendas 21 locaux » à l'horizon 2013. Un « Agenda 21 local » est un « programme d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle » à l'échelle d'un territoire. Il regroupe les ambitions du développement durable autour de 10 points clefs : Cinq finalités essentielles :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
  - préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
  - épanouissement de tous les êtres humains,
  - cohésion sociale entre territoires et entre générations,
  - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- Cinq éléments déterminants de la démarche :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité des approches,
- l'évaluation partagée,
- une stratégie d'amélioration continue.

Le mercredi 13 avril, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a remis au Parc le diplôme et le trophée officialisant ainsi la reconnaissance de la nouvelle charte 2011/2023 comme un « Agenda 21 local France ».

Contact :  
Régine Gal,  
04 90 97 10 40



## sommaire

Concilier la santé des taureaux et l'environnement : Un plus pour les éleveurs et la biodiversité ..... p. 2

Chroniques de Provence ..... p. 2

### Le contrat de delta Camargue

Le Contrat de delta Camargue, plus de 80 mesures concrètes pour l'eau en Camargue

Les sorties nature du parc ..... p. 3

Les sorties gourmandes du parc ..... p. 3

Programme culturel du Musée de la Camargue ..... p. 4

Fête de la nature ..... p. 4



## « LEADER en Pays d'Arles » un programme européen pour aider les porteurs de projets en milieu rural

*Vous avez un projet en milieu rural ? Le programme européen LEADER, financé par le FEADER, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, peut vous aider à le mettre en œuvre.*

Que vous soyez un agriculteur, une association, une micro-entreprise, un particulier ou un acteur public, et si votre projet concerne la diversification des activités agricoles, la promotion des produits sous signe de qualité, la création d'activités innovantes, de services à la personne, le tourisme durable, ou la valorisation du patrimoine, vous pouvez

bénéficier d'un accompagnement technique et d'un soutien financier. Animé par le syndicat mixte du Pays d'Arles et les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, le programme LEADER soutient aujourd'hui, et depuis son lancement en 2009, une vingtaine d'initiatives, dont plusieurs projets au bénéfice du territoire et des acteurs du Parc de Camargue :

- Accompagnement et formation de producteurs à la vente directe collective et aide à la création d'un point de vente collectif « Le Rendez-Vous Paysan ».

- Promotion des savoir-faire, des terroirs et des produits de la riziculture (« Terre de Riz ») et création d'outils de promotion de la viande AOP Taureau de Camargue.
- Etude pour la création d'une plateforme de collecte et de valorisation de déchets équin (CCIT du Pays d'Arles en partenariat avec le Parc).
- Définition d'un programme de sorties thématiques de tourisme durable du Parc.
- Réalisation d'équipements pédagogique valorisant le patrimoine naturel au Parc ornithologique.

Le soutien financier accordé ou prévu pour la réalisation de ces actions sur la Camargue représente à ce jour plus de 186 000 euros de subventions dont près de 105 000 euros de fonds européens (FEADER), 55 000 euros du Conseil régional et 26 000 euros du Conseil général.

*Pour tout renseignement :*

*Dominique Vergnaud au Parc de Camargue, 04 90 97 19 27, ou Isabelle Pompidou au Pays d'Arles, 04 90 49 36 56*



## Concilier la santé des taureaux et l'environnement : Un plus pour les éleveurs et la biodiversité

L'élevage en semi-liberté des taureaux est déterminant pour l'économie et la culture en Camargue mais aussi pour la conservation des écosystèmes<sup>1</sup>.

Dans le cadre de sa politique de soutien de l'élevage, le Parc a mené avec les vétérinaires et les associations d'éleveurs du territoire, un programme d'expérimentation sur le parasitisme interne des taureaux. **Les objectifs de l'étude : mieux comprendre le développement du parasitisme, apprendre à le mesurer et trouver les réponses adaptées.**

**Les parasites : Amis ou ennemis ? Tout est question d'équilibre.**

Si les parasites sont présents en petite quantité, ils garantissent une bonne santé des taureaux car ils stimulent leurs moyens de défense naturels. Si ils sont trop nombreux, ils deviennent dangereux, peuvent provoquer des maladies et même la mort de l'animal.

**Les traitements : Amis ou ennemis ? Tout est question de gestion et de médicaments.**

L'utilisation systématique d'un vermicide « généraliste » peut être inutile, coûteuse et avoir des conséquences négatives :

- sur le bétail par la diminution des défenses immunitaires et le développement d'autres parasites,

- sur l'environnement par la toxicité sur les organismes aquatiques et par la mortalité d'insectes indispensables à la décomposition des bouses et nécessaires aux animaux qui s'en nourrissent.

**Les résultats de l'étude : Une série de préconisations concrètes, simples et efficaces qui s'articule autour de trois grands principes :**

- Connaître les conditions de développement des parasites pour en diminuer les risques

- Les identifier car l'efficacité d'un traitement n'est pas la même d'un parasite à l'autre

- Choisir les meilleures solutions en fonction de la situation

Pour en savoir plus : Le cahier technique « **Pour une gestion du risque parasitaire interne chez les bovins en Camargue** » diffusé gratuitement aux éleveurs, habitants et gestionnaires d'espaces naturels du Parc.

*Le programme a été réalisé grâce au Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et au partenariat avec la Fédération régionale des groupements de défense sanitaire. Il a été mené par Anne Vadon, chargée de mission agriculture/élevage au Parc naturel régional de Camargue.*

1- ensembles formés par une communauté d'êtres vivants et son environnement.

## CHRONIQUES DE PROVENCE

### Mai monte sian? Un pau de toupounimò provençal en Camargo

Entre li problèmo de coumprenesoun di cartougrafe (pas tóuti assabenta dóu parla loucau), li deco d'ourtoügrâfi e lou tèms, qu'en passant, ennèblo la memòri couleitivo, i'a de noum d'endré que fenissen pèr se demanda de monte vènon e, meme, dequé pignon aquí au mitan de la Camargo. Vaquí n'en quàuquis un d'esplica:

**li noum bestort**

Lou vivènt a sis O.G.M., li carto geougrafico an si N.E.M. (Noum Etimoulougicamen Moudifica) que soun esta, pecaire, talamen escagassa pèr lou tèms e li reviraduro à la devinoun-devinaio dóu provençal au francès que, fin-finalo, volon plus rèn dire.

**La Draille du Beurre** au Sambu... qu'es pas tant couneigu que la Nourmandio pèr sa prouducioun de burre! Es, de-bon, la draio dóu béure, un camin pèr mena li troupèu béure au Rose i tèms de secaresso.

**Le Clos Declaux**, au NO dóu Fangassié. Lé resto quàuqui pèiro d'un oustaloun de gardo-levado que s'apelavo pas Declaux, noun, mai es talamen liuen de tout que se disié: « pèr ana jusqu'eila i'a un brave cop d'esclop! » valènt-à-dire que fau marcha forço... emé lis esclop, que se parlo d'uno epoco que de basquet, n'iavié ges!

**Le Val Agricola**, que rapello li declinesoun latino: agricolae, agricolam, agricolarum! Dins lis annado 60, li Salin expandisson si taulo saliniero e poumpon l'aigo de mar à Baudu. L'engeniare encarga dóu chantié es Moussu Agricol Julien, un avignounen pourtant un noum tipi de sa vilò. Lou canau (o lou vau) que meno l'aigo de mar de Baudu i salino fuguè bateja Agricol en souvenènço de soun pres-fa.

Nanou Lambert



*Si la traduction d'un mot provençal vous échappe : [http://www.freelang.com/enligne/provençal\\_mistralien.php](http://www.freelang.com/enligne/provençal_mistralien.php)*



# Le contrat de delta Camargue

Lettre d'information n° 4



## Le Contrat de delta Camargue, plus de 80 mesures concrètes pour l'eau en Camargue

Relancé en 2009, le contrat de delta Camargue, outil de gestion concertée des eaux et des milieux aquatiques, répond à un enjeu de niveau européen : le « bon état » écologique et chimique des eaux d'ici à 2015<sup>1</sup>. Un objectif avec obligation de résultats qui dote son programme de projets ambitieux.

### Un diagnostic local

Initié en 2003 par le Parc naturel régional de Camargue et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le contrat de delta Camargue vise à préserver la qualité des eaux, la biodiversité et les activités humaines. S'appuyant sur un diagnostic local, il est l'outil de mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux exigences du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) établi pour le bassin Rhône-Méditerranée. « *La Camargue est un territoire original, différent de ceux que nous gérons habituellement sur les bassins versants. Cet espace plat, sillonné d'un réseau complexe de canaux servant à l'irrigation et au drainage, où se mêlent eau douce et eau salée, où sont exploités des marais salants, possède des caractéristiques qui impliquent l'adoption de mesures adaptées à la gestion de l'eau, à ses différents usages et à la protection des milieux* » précise François Roberi, chargé de mission de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, établissement public de l'Etat qui coordonne le suivi de la mise en œuvre du SDAGE. « *Le contrat de delta Camargue vise à rendre plus opérationnelles les grandes orientations du SDAGE. Il permet d'y répondre de façon plus ambitieuse et de répondre aussi à des objectifs propres à ce territoire.* »



François Roberi

### Des pollutions identifiées

Les orientations du SDAGE convergent vers un même objectif, la gestion durable et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. Elles intègrent les exigences de la directive cadre sur l'eau qui vise au bon état des masses d'eau en 2015, échéance reprise par la réglementation française. « *Sur le secteur camarguais, le SDAGE a identifié des problèmes concernant une pollution diffuse liée à la riziculture qui nécessitent de trouver des solutions. Des pollutions d'origine domestique ont aussi été décelées provenant des carences des systèmes assainissement collectifs ou autonomes* » note François Roberi. La mise en conformité des systèmes d'assainissement des agglomérations de plus de 2 000 EH (équivalents habitants) figure parmi les priorités de SDAGE. Ainsi, dans le cadre du contrat de delta, la commune des Saintes-Marie-de-la-Mer bénéficiera du financement de la mise en conformité de sa station d'épuration. Sont

1 - Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.



aussi concernés les particuliers qui pourront profiter d'un accompagnement à l'installation de systèmes d'assainissement non collectif adaptés au territoire et d'aides publiques pour la réalisation de travaux de réhabilitation réalisés en concertation avec l'ACCM<sup>2</sup>. Mais quid des pollutions provenant du bassin versant du Rhône ? « *Le contrat de delta Camargue fait partie d'un ensemble, car le SDAGE s'applique aussi au Rhône. La lutte contre les substances dangereuses se retrouve dans le plan Rhône et c'est l'Agence de l'eau qui anime ce volet qui va dans les sens d'une continuité biologique.* »

## La reconquête du Vaccarès



Eric Coulet

Le Plan Fumemorte prend en considération toutes ces données pour établir un programme d'actions expérimentales. La mesure phare concerne la modification des pratiques culturales qu'adopteront des agriculteurs volontaires. « *Le système de semis à sec enterré, déjà utilisé en Camargue par de grands propriétaires rizicoles, permet une réduction de l'utilisation*

*de l'eau et des pesticides de 50% car la mise en eau arrive à un moment où le riz est assez grand pour supporter des adventices.* » explique Eric Coulet. « *Parallèlement, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le Centre français du riz accompagneront des projets destinés à réduire l'emploi des produits phytosanitaires.* » D'autres mesures encore seront à l'essai, comme doter les associations

## Le contrat de delta, comment ça marche ?

Le contrat de delta Camargue est organisé autour du comité de delta (comité de pilotage du contrat), de groupes de travail thématiques, de porteurs de projets (associations, entreprises, collectivité, usagers) de la Commission exécutive de l'eau travaillant tous en synergie. Résultat d'un diagnostic du territoire et d'objectifs définis lors de réunions de concertation avec les différents partenaires et usagers selon les orientations du SDAGE, il se structure en 10 volets thématiques<sup>7</sup> auxquels correspondent un programme de mesures établi sur une durée de 6 ans. Le contrat de delta est financé par l'Etat, l'Agence de l'eau qui pourvoit notamment à l'emploi de 2 chargés de mission au sein du Parc naturel régional de Camargue<sup>8</sup> qui est lui-même le rédacteur et l'animateur du contrat de delta, du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, du Conseil général des Bouches-du-Rhône et de l'Europe. Soumises à une obligation de résultat, les actions entreprises feront l'objet d'un suivi et notamment d'un bilan à mi-parcours validant la poursuite et l'atteinte des objectifs.



d'irrigation d'un compteur qui permettra d'appliquer à l'utilisateur une facturation en adéquation avec sa consommation<sup>4</sup>. L'efficacité des réponses apportées sera évaluée par un suivi des volumes d'eau arrivant par le canal de Fumemorte et, tous les 15 jours, par des analyses de l'eau et des sédiments du Vaccarès, effectuées par des organismes officiels. « *Si ces mesures expérimentales démontrent que l'on peut arriver à un équilibre entre économie et écologie sur le bassin de Fumemorte, le projet peut se pérenniser et s'étendre aux riziculteurs qui rejettent leurs eaux de culture dans le Rhône*<sup>5</sup> » conclut Eric Coulet.

## Un nouveau territoire à gérer

Autre type de problème de gestion que le contrat de delta s'attache à résoudre : les 6500 hectares jadis exploités par les Salins et acquis par le Conservatoire du littoral avec l'aide de l'Agence de l'eau. Située au sud-est de l'étang du Vaccarès, cette zone humide dont certains espaces sont déjà classés en ZNIEFF<sup>6</sup> ou en zones Natura 2000 est riche d'une grande variété de milieux (lagunes littorales, cordons dunaires, pinèdes, zones humides, étangs...) abritant des espèces protégées. « *C'est un nouveau territoire qu'il faut gérer, c'est-à-dire qu'il faut trouver un gestionnaire (vraisemblablement le Parc régional de Camargue), réaliser des études hydrauliques, socio-économiques, sur la biodiversité) pour savoir comment le gérer et comment mettre en*



2 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

3 - Un nouveau semoir permet de semer 2ha à l'heure

4 - Selon les statistiques, les bassins collectifs consomment 3 fois plus d'eau que les privés.

5 - Seul le bassin de Fumemorte rejette dans l'étang de Vaccarès.

6 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

7 - Connaissance du milieu, gestion de la ressource en eau, lutte contre les pollutions d'origine domestiques, réduction des pollutions d'origine agricole, plans de

gestion des zones humides, préservation et restauration des milieux aquatiques en agissant sur la morphologie et le décloisonnement, intégration de la gestion de la faune et de la flore dans la politique de gestion de l'eau, gestion intégrée du littoral et du milieu marin, partage de la connaissance et sensibilisation à la préservation d'un delta unique, gouvernance locale dans le domaine de l'eau.

8 - Delphine Marobin (littoral, milieu marin et ressources halieutiques) et Stéphane Marche (eau et milieux aquatiques) qui ont pour fonction de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Contrat de delta.



Digue construite dans les années 1960 pour la production de sel entre le Tampan et le Galabert. En cours d'aménagement pour permettre les échanges d'eau, de sel et de la faune aquatique.

œuvre cette gestion, avec quels moyens, humains, matériels... » explique François Roberi de l'Agence de l'eau. Les étangs situés à l'ouest du vieux Rhône ont été intégrés à l'exploitation salicole de Salin-de-Giraud et isolés par des digues des entrées marines et des bassins versants. La fin des activités qui signe aussi l'arrêt de la station de pompage d'eau de mer de Beauduc, les prive aujourd'hui de la circulation des eaux. Des études menées dans le cadre du contrat de delta doivent définir les orientations d'une nouvelle gestion du système Fangassier-Galabert-Beauduc, garantissant des échanges hydrobiologiques jusqu'à la mer, ce qui favoriserait aussi le rôle de frayère des étangs. La



### Le bon état des eaux

Un milieu aquatique est considéré en bon état si son eau est très peu polluée (bon état chimique) et si elle permet la préservation de la vie animale et végétale, ce qui contribue aussi à la préservation de la santé humaine.



### Le SDAGE

Entré en vigueur le 17 décembre 2009, le SDAGE fixe pour une période de 5 ans (2010-2015) les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il intègre les obligations définies pour l'Europe par la directive cadre sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

gestion de ce nouveau territoire comporte d'autres enjeux d'importance en termes de biodiversité avec par exemple la conservation d'oiseaux protégés (Sterne hansel, Goéland railleur, Glaréole à collier, Mouette mélanocéphale...), et de développement socio-économique qui passerait par une mise en valeur touristique du site.

### Plus de 80 mesures

Réhabilitation du pertuis du grau de la Comtesse, aménagement d'abreuvoirs pour éviter le parasitisme des bovins, restauration des ripisylves, expérimentation d'une chasse pilote raisonnée aux grandes-cabanes-du-Vaccars, mise en place d'une plateforme web sur la gestion de l'eau en Camargue... Le contrat de delta comporte environ 80 mesures. Après une phase administrative, sa mise en œuvre sera amorcée avant la fin de ce premier semestre 2011. La mer n'est pas oubliée avec un effort particulier sur la qualité des eaux de baignade, la réhabilitation du littoral de Piémanson ou le projet de création d'une réserve marine protégée dans le golfe de Beauduc. Le parcours Kawamata, projet participatif de découverte des milieux de Camargue au fil de l'eau, la mallette pédagogique de sensibilisation au rôle écologique des Salins, le film d'animation sur le contrat de delta... Inscrites dans le volet thématique « Partager la connaissance et sensibiliser à la préservation d'un delta unique en Méditerranée » ces interventions d'ordre culturel font aussi partie des missions du contrat de delta Camargue.

# Le comité de delta

Il pilote le contrat de delta. Il est nommé par arrêté préfectoral.

Un nouvel arrêté pris cette année permettra d'intégrer l'évolution des intercommunalités et de la réorganisation des services de l'Etat.

A cette occasion, le Parc a sollicité le Préfet afin de pouvoir intégrer davantage de représentants des usagers et des habitants.

Ainsi leur collège passe de 15 à 27 membres soit la moitié des membres du comité de delta.

A ce jour, et dans l'attente du document définitif la liste des membres pressentis est :

## 1) Collège des collectivités territoriales

Madame ou Monsieur

- le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône,
- le Maire d'Arles,
- le Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer,
- le Président du syndicat mixte pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- le Président du SYMADREM,
- le Président du syndicat mixte de gestion du domaine de la Palissade,
- le Président de l'ARPE,
- le Président du syndicat mixte de gestion des Associations syndicales du Pays d'Arles,
- le Président de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette,
- le Président du syndicat mixte du Pays d'Arles ou leur représentant.

## 2) Collège des services et établissements publics de l'Etat

Madame ou Monsieur

- le Préfet du département des Bouches-du-Rhône,
- le Préfet maritime,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA,
- le Délégué régional de l'Agence Eau R.M.C.,
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- le Directeur départemental des territoires et de mer des Bouches-du-Rhône,
- le Directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône,
- le Directeur du service navigation Rhône-Saône,
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé PACA,
- le Délégué inter régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- le délégué inter régional de la mer,
- le Délégué régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,
- le Délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- le Délégué régional au Tourisme,
- le Directeur du centre IFREMER de Toulon-La Seyne,
- le Directeur de Voies navigables de France, ou leur représentant.

## 3) Collège des usagers

Madame ou Monsieur

- le Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône,
- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles,
- le Président de la Fondation Sansouire,
- le Président de la SNPN (Réserve nationale de Camargue)
- le Président de la Ligue de protection des oiseaux,
- le Président du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins,
- le Président du Centre français du riz,
- le Président du Syndicat des riziculteurs,
- le Président du groupe des Salins du Midi,
- le Président de la fédération départementale de Chasse des Bouches-du-Rhône,
- le Président de la fédération départementale des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- le Président de l'Association des pêches camarguaises,
- le Président de l'Association migrants-Rhône-Méditerranée,
- le Président du Comité départemental du Tourisme,
- le Président du CPIE Rhône Pays d'Arles,
- le Représentant des Associations des éleveurs de taureaux et de chevaux de Camargue,
- le Président de l'Association des éleveurs de chevaux de race Camargue (A.E.C.R.C.),
- le Président du Livre généalogique de la raço di biou (A.E.R.B.),
- le Président du Livre généalogique de la race de combat (A.E.F.T.C.),
- le Président du Comité de hameau de Gageron,
- le Président de l'Association pour la sauvegarde des intérêts de Gimeaux,
- le Président du Comité d'intérêt de village de Saliers,
- le Président du Comité d'intérêt de quartier de Trinquetaille,
- le Président du Comité d'intérêt de quartier Tête de Camargue,
- le Président de la Fondation de la Tour du Vallat,
- le Président de l'Association France nature environnement,
- le Président de l'Union régionale vie nature environnement, ou leur représentant.





## LES SORTIES NATURE DU PARC

Le Parc naturel régional de Camargue vous propose chaque mois plusieurs sorties nature accompagnées sur l'ensemble du territoire de la Réserve de biosphère de Camargue. Afin que ces sorties ne soient pas gênantes pour la faune et qu'elles soient le plus agréables possible, le nombre d'inscrits est limité à 25 personnes par sortie.

Le Parc contribue pour une large part au financement de ces sorties afin que leurs tarifs permettent au plus grand nombre d'y participer.

*Tarifs pour les sorties nature : 4 euros par adulte et 2 euros par enfant de moins de 16 ans sauf pour la sortie canoé-kayak*

### Dimanche 8 mai de 17h à 20h

#### L'arrivée des oiseaux estivants de Camargue à Gimeaux

Sur 5 kilomètres entre les ponts de Gimeaux et de la Draillasse, l'ancien chemin du pèlerinage de Saint Jacques : la draille de Saint Gilles, est bordée de chaque côté par des milieux naturels qui accueillent une grande diversité d'oiseaux estivants nicheurs qui arrivent fin avril – début mai ; ce sont ces oiseaux que nous découvrons tout au long de cette soirée de printemps.

### Samedi 14 mai de 15h à 18h

#### Les mares temporaires méditerranéennes à la Tour du Valat

Les petites mares passent souvent inaperçues dans le paysage. Pourtant elles sont le support d'une remarquable biodiversité en Camargue. Les différentes formes de vie y sont notamment adaptées aux fortes variations des niveaux d'eau.

### Dimanche 29 mai de 10h à 15h

#### Le petit Rhône et ses berges (sortie canoé-Kayak)

Le meilleur moyen de découvrir les richesses des bords du fleuve est d'être sur l'eau. Cette sortie découverte du Rhône en canoé-kayak a

pour objectif de vous faire découvrir le petit Rhône et sa ripisylve. Vous serez accompagnés d'un encadrant professionnel de canoé-kayak et d'un ornithologue de l'Association des amis du parc ornithologique de Pont de Gau.

*Tarifs : 12€/adulte et 8 euros par enfants (repas tiré du sac)*

### Dimanche 19 juin de 17h à 21h

#### Entre vigne et sel : balade nature au Fort de Peccais

A proximité d'Aigues Mortes un parcours dépaysant vers un fort insolite édifié au 17<sup>ème</sup> siècle au cœur de la petite Camargue. Une sortie entre canaux et étangs, vignes et sansouires, chevaux et oiseaux en liberté.

### Samedi 25 juin de 9h30 à 12h30

#### Découverte des grands échassiers nicheurs au Scamandre

Au cœur d'un espace naturel protégé de Camargue gardoise, cette sortie sera l'occasion de découvrir avec un représentant de la Réserve naturelle du Scamandre une des plus grandes héronnières de France où les hérons bihoreaux nichent notamment en compagnie des ibis falcinelles.

## LES SORTIES GOURMANDES DU PARC

Le Parc de Camargue propose une série de visites d'un point de production ou d'un domaine agricole. Chaque visite permet la rencontre d'un producteur – riziculteur, viticulteur, pêcheur, éleveur de taureau, producteur d'huile d'olive et de produits à la ferme, pommes de terre... – qui présentera sa production et d'un cuisinier du Conservatoire des Cuisines de Camargue qui fera une démonstration de cuisine à partir des produits de l'exploitation visitée.

Les participants, après dégustation, repartent avec la recette de cuisine.

Limité à 20 personnes/sortie. Ces sorties sont gratuites

### Vendredi 29 avril de 16h30 à 19h

#### Le taureau Camargue

Rencontre avec un manadier, M. Blanc, dont l'élevage est situé en bordure de l'étang du Vaccarés, visite de l'exploitation, explications sur la viande de taureau, seule viande labellisée en AOP en France.

### Mercredi 18 mai de 16h30 à 19h

#### Les riz biologiques de Camargue

Au Mas Saint-Germain, une exploitation agricole (riz bio, taureaux et moutons) depuis 300 ans. Rencontre avec le propriétaire exploitant qui fera visiter le domaine et expliquera les différentes variétés de riz, leurs différents labels et leur mode de culture en agriculture biologique.

### Samedi 4 juin de 16h30 à 19h

#### Les pommes de terre des sables de Camargue

Rencontre avec les membres de l'association des producteurs, visite d'une exploitation et découverte des modes de culture.

#### **Infos pratiques pour toutes les sorties :**

*Sorties sur réservation au Parc auprès de Josy Portes au 04 90 97 19 72 (clôture des inscriptions 3 jours avant la date de la sortie).*

*Pour une randonnée sécurisée et confortable vous munir de jumelles, chaussures de marche imperméables, vêtements adaptés à la météo et produit anti-moustiques.*

*Pique-nique tiré du sac à prévoir pour les sorties à la journée.*

# Programme culturel du Musée de la Camargue mai 2011

**Samedi 14 mai de 18h à 23h**  
**Nuit des Musées « Nuit sauvagine »**



© Philippe Domergue

Pour sa « Nuit sauvagine », le Musée de la Camargue ouvre ses portes et se dévoile sous un jour nouveau : habillé de couleurs et de sons originaux. Les visiteurs découvrent les collections au fil d'un parcours musical et lumineux dans une ambiance naturelle. Prolongeant ce parcours, une visite guidée des collections attend les noctambules à 21h.  
*Gratuit - Renseignements au Musée de la Camargue 04 90 97 10 82*

**Dimanche 29 mai à Salin-de-Giraud**  
**Musée flottant « Cabaret sur l'eau »**

Voyage théâtral au fil du Rhône, petite croisière à bord de Barcarin V rythmée par des déclamations de textes et des chansons qui évoquent le Rhône et le territoire.

Un musée qui se met à flotter sur le Rhône un dimanche après-midi : est-ce une inondation, un coup de folie, une dérive ? Non, c'est une idée du Théâtre de la Calade qui nous embarque et nous débarque sur Barcarin V, le temps d'une croisière. Avec Arlette Bach, Henry Moati et Cécilia Négro.

*7€ par personne Départ du bac - (Salin-de-Giraud) à 15h30  
Durée 2h30 - Tout public - Sur inscription au musée de la Camargue 04 90 97 10 82 ou musee@parc-camargue.fr*



## Fête de la nature Parc naturel régional de Camargue

Du 18 au 22 mai, les Parcs naturels régionaux se mobilisent pour célébrer la nature dans toute la France. En Camargue, nous vous invitons à vivre des moments exceptionnels au cœur de sites naturels remarquables.



© Boris Wilenski

**Samedi 21 mai de 14 h 30 à 16 h 30**

**Découverte du sentier d'interprétation du Mas du Pont-de-Rousty et spectacle vivant**

Sur le sentier d'interprétation du Mas, un naturaliste explique le fonctionnement écologique des milieux naturels camarguais en lien avec les activités humaines qui y sont pratiquées (culture, élevage, pêche, chasse...).

*Gratuit - Réservation obligatoire auprès de Josy Portes 04 90 97 19 72  
(clôture des inscriptions 3 jours avant la date de la sortie)*

**Samedi 21 mai à 17 h au Mas du Pont de Rousty**  
**Durée : 45 mn**

**Cirque aérien arboricole par la Compagnie Étoile de Mer : « Juste pour rêver »**  
avec Jenny Gallego et Philippe Bost

Leur danse conteuse d'histoires au fil de mots mouvements explose pour exprimer au plus fort ce que vit l'acteur. Leur cirque aérien installé dans les arbres de nos citadelles modernes où il reste encore quelques arbres témoins de nos vies, de nos rythmes.

*Gratuit - Entrée libre - Renseignements au 04 90 97 19 72*

**De nombreux espaces naturels de Camargue proposent une programmation variée pour la fête de la nature. Retrouvez le programme complet sur le site Internet du Parc à l'adresse :**

[http://www.parc-camargue.fr/Francais/news.php?callback=loadcnews&news\\_id=207](http://www.parc-camargue.fr/Francais/news.php?callback=loadcnews&news_id=207)

## DEMANDEZ LE PROGRAMME !



L'édition Printemps-Eté 2011 du guide « Rendez-vous des parcs naturels régionaux Camargue-Alpilles régionaux » vient de paraître. Il est disponible au Musée de la Camargue ou à télécharger sur le site du Parc :

<http://www.parc-camargue.fr/Francais/upload/agenda.pdf>